



## HERBICIDE de post levée des blés tendres d'hiver actif contre graminées et dicotylédones.\*

\*Cf. tableau des usages.

# Kalenkoa®

### Conditionnement(s)

Bidon 5 L

### Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 12-2

Formulation : suspension concentrée huileuse

Numéro AMM : 2100234

Détenteur d'homologation : Bayer SAS  
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie  
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09  
France

**Substance active :** diflufenicanil  
**Teneur :** 120g/l, soit 11.7% (m/m)  
**Famille chimique :** phénoxy nicotinanilides (PNA)  
**Mode d'action :** Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

**Substance active :** mesosulfuron-méthyl  
**Teneur :** 9g/l, soit 0.9% (m/m)  
**Famille chimique :** sulfonylurées  
**Mode d'action :** Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

**Substance active :** iodosulfuron-méthyl-sodium  
**Teneur :** 7.5g/l, soit 0.7% (m/m)  
**Famille chimique :** sulfonylurées  
**Mode d'action :** Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

**Substance active :** méfenpyr-diéthyl  
**Teneur :** 27g/l, soit 2.6% (m/m)  
**Famille chimique :** pyrazoles  
**Mode d'action :** Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

### Description

**KALENKOA est un herbicide de post-levée des blés tendres d'hiver, actif sur de nombreuses graminées et dicotylédones. Il est composé de 3 substances actives (DFF®, mésosulfuron-méthyl, iodosulfuron-méthyl sodium) et d'un phytoprotecteur (méfenpyr diéthyl).**

### Préparation

#### Préparation du sol et de la culture

Ne pas rouler ou herser dans les jours qui suivent ou précèdent les applications.  
Ne pas traiter sur céréales déchaussées ou en mauvais état végétatif (conséquence d'un mauvais enracinement, d'une implantation en sol creux, de sécheresse, d'excès d'eau ou d'attaques parasitaires)

#### Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant emploi, un phénomène de déphasage pouvant être observé mais n'altérant en rien les propriétés du produit. Avant la préparation d'une bouillie de KALENKOA avec ou sans huile ainsi qu'après son utilisation, le pulvérisateur doit être soigneusement nettoyé. Diluer KALENKOA dans une bouillie de 80 à 300 litres d'eau par ha selon le matériel de pulvérisation utilisé.  
Pour cela :  
- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur,  
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire,  
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.  
Il est recommandé d'appliquer la bouillie aussitôt après la préparation.

#### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

### Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

### Précautions à prendre

#### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son

emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE VOUS ET DE VOS PROCHES	
PROTECTION DE VOUS	PROTECTION DE VOS PROCHES	PROTECTION DE VOUS	PROTECTION DE VOS PROCHES
<p>GAZANTS ou NITRILE NF EN ISO 3747:1991 matériau NF EN 12623:01 2006 A1 ou à usage alternatif NF EN ISO 3743:1995 A, B ou C1</p>	<p>PROTECTION DES YEUX PROTECTION DES BRAS PROTECTION DES JAMBES PROTECTION DES CHEVEUX</p>	<p>PROTECTION DE VOUS PROTECTION DE VOS PROCHES</p>	<p>PROTECTION DE VOUS PROTECTION DE VOS PROCHES</p>
<p>EPI INVESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 20385:2005</p>	<p>EPI PARTICULIER bloqué au niveau à multiples usages (norme NF EN 12870)</p>	<p>EPI norme NF EN 12870</p>	<p>EPI norme NF EN 12870</p>
<p>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL conforme à la norme NF EN 1839:2005</p>			

\*En cas d'attention sur le matériel posé, à usage de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et après des stocks après utilisation à l'intérieur de la zone.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

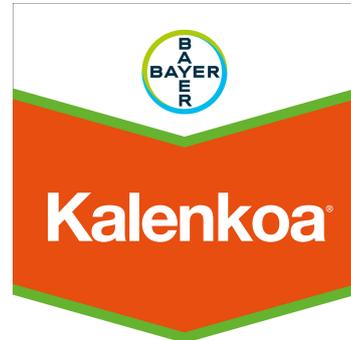
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

#### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

#### Pour l'emploi

Traiter par temps calme et sans vent. Lors de la pulvérisation, éviter toute dérive vers les cultures voisines en particulier sur luzerne, colza, pois, ray grass et respecter les bonnes pratiques de pulvérisation. Utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buse anti-dérive). Si une application d'engrais liquide ou de produits "correcteurs de carences" est envisagée, il est nécessaire de respecter un délai d'au moins 7 jours avec le traitement KALENKOA. On accompagnera cette mesure par de bonnes pratiques culturales définies par l'AFPP (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, etc..) Nettoyer très soigneusement le matériel de



pulvérisation immédiatement après l'application afin d'éviter tous risques pour les autres cultures sensibles traitées à la même époque. La vidange du fond de cuve et le traitement des effluents phytosanitaires doivent se faire conformément à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil à l'eau claire, vidanger à nouveau.

De retour à l'exploitation agricole, sur une aire de lavage sécurisée, remplir entièrement la cuve en utilisant un produit nettoyant spécifique. Mettre l'agitation en marche et laisser agir une dizaine de minutes puis vidanger l'effluent phytosanitaire complètement. Retirer les buses, les pastilles et les filtres et les nettoyer avec le produit nettoyant puis les rincer à l'eau claire, remonter le tout. Remplir à nouveau le pulvérisateur avec de l'eau claire et le vidanger.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

#### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

#### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

#### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



#### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

#### Toxicologie

##### Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 - Eliminer le contenu/le conteneur comme un déchet dangereux dans une installation d'élimination des déchets agréée.

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation KALENKO plus d'une fois tous les 2 ans en traitement d'automne-hiver (BBCH 13 à 19 : 3 à 9 ou plus feuilles étalées).

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer tout autre produit contenant du Iodosulfuron-méthyl sodium à la dose d'application de 10 g/ha plus d'une fois tous les 2 ans, en traitement d'automne-hiver (BBCH 13 à 19) sur céréales.

SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation KALENKO en période de drainage sur sols artificiellement drainés avant le stade BBCH 20.

SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

#### Délai de rentrée

24 heures après traitement.

#### Substance classée sensibilisante

Contient de l'ethoxylat d'alcool gras-alkyléther. Peut produire une réaction allergique.

**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

#### Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Information santé

##### Premiers soins

##### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

##### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

##### Ingestion

Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Pour prévenir une aspiration du produit avalé, maintenir en position latérale de sécurité. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

#### Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

#### Classes de danger



### Danger principal

### Danger secondaire

### Danger tertiaire

9 - Matières et objets dangereux divers

-- non concerné par un classement

-- non concerné par un classement

Dangereux pour l'environnement

## Tableau des usages et doses autorisées

Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Triticale	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	BBCH 29	1a, 1b, 2a, 4a, 5a, 5b
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	1.0l/ha	1 trait./campagne	BBCH 29	1a, 1b, 2a, 4a, 5a, 5b

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit en période de drainage sur sols artificiellement drainés avant le stade BBCH 20.

#### 2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

#### 4. Plantes non-cibles

4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

#### 5. Eaux souterraines

5a. . SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation KALENKOVA plus d'une fois tous les 2 ans en traitement d'automne-hiver (BBCH 13 à 19 : 3 à 9 ou plus feuilles étalées).

5b. . SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer tout autre produit contenant du iodosulfuron-méthyl sodium à la dose d'application de 10 g/ha plus d'une fois tous les 2 ans, en traitement d'automne-hiver (BBCH 13 à 19) sur céréales.

## Champ d'activité

Très sensibles : >95%	Sensibles : de 85 à 94%	Moyennement sensibles : 70 à 84%	Peu sensibles : < 70%
Alchémille des champs Agrostis jouet du vent Arabette Capselle bourse à pasteur Coquelicot Fumeterre officinale Gaillet gratteron Jonc des crapauds Lamier amplexicaule Lamier pourpre Matricaire Moutarde blanche Myosotis Pâturin annuel Pâturin commun Pensées Ravenelle Ray grass Repousses de colza Sanve Sénéçon Stellaire Véronique de Perse Véronique à feuilles de lierre Vulpin	Anthriscue commun Géranium disséqué		

## Traitement



### Dose(s) préconisée(s)

KALENKOA peut être appliqué seul ou en mélange avec de l'huile, type ACTIROB® B. L'ajout d'huile permet d'améliorer et de régulariser les efficacités sur graminées. Il est porté à l'attention des utilisateurs que l'ajout d'huile peut entraîner des marquages de phytotoxicité, en particulier en conditions d'amplitudes thermiques (marquages par brûlures passagères sur feuilles). Rincer soigneusement le pulvérisateur avant et après utilisation. KALENKOA est recommandé selon les doses suivantes : contre ray-grass + dicots : 1 l/ha + ACTIROB B 1 l/ha < contre les autres graminées (vulpins, pâturins, agrostis jouet du vent) + dicots : 0.8 l/ha + ACTIROB B 1 l/ha.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

KALENKOA est utilisable du stade 3 feuilles à fin tallage de la céréale, soit de l'automne jusqu'en sortie d'hiver. Ne pas appliquer plus d'une fois par campagne KALENKOA ou tout autre produit antigraminées contenant du mésosulfuron-méthyl ou du iodosulfuron-méthyl-sodium. L'efficacité et la rapidité d'action sont favorisées par des applications sur des adventices jeunes (Graminées de 3F à Fin tallage et Dicots de cotylédons à 4-6F) en conditions poussantes. Il est conseillé de traiter à partir de 5°C, avec une hygrométrie supérieure à 60%. Appliquer l'association KALENKOA + huile, sur des céréales en bon état végétatif. Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

Dans le cadre de la gestion des adventices des céréales à paille, l'utilisation des inhibiteurs d'ALS antigraminées (flupyrsulfuron, iodosulfuron, mésosulfuron, propoxycarbazone, sulfosulfuron, pyroxsulame...) doit être limitée à 1 seule application par campagne, exception faite du contrôle des bromes, seuls ou associés à une autre graminée, où une double application est possible, à moins de 3 semaines d'intervalle avec des spécialités à base :  
- soit de propoxycarbazone (double application à demi dose chacune),  
- soit de sulfosulfuron (double application à demi dose chacune),  
- soit de pyroxsulame (double application à demi dose chacune),  
- soit de toute nouvelle substance active herbicide antigraminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome (double application à demi dose chacune)  
- soit d'une association d'inhibiteurs d'ALS suivie de propoxycarbazone ou de sulfosulfuron ou de pyroxsulame ou de toute nouvelle substance active herbicide antigraminées inhibiteur d'ALS présentant une efficacité comparable sur le brome.

### Classification HRAC

12 - Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.  
2 - Action systémique avec inhibition de l'acétolactase synthétase (ALS) et donc blocage des acides aminés responsables de la division cellulaire dans les méristèmes.

### Application (matériel, pression)

La pulvérisation doit atteindre les adventices à détruire. Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 kg/cm<sup>2</sup>. Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit. Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

### Conditions du milieu

Dans certaines situations (fortes pluies avant traitement, forts écarts thermiques : > 15°C ou période de gel intense avant ou après traitement), des symptômes de jaunissement et parfois de tassement ont été mentionnés, sans conséquence sur le rendement.

### Après traitement

#### Cultures suivantes dans la rotation

Après une céréale désherbée avec KALENKOA avec ou sans huile pendant la période de post levée d'automne, il est possible d'implanter dans le cadre de la rotation :

- avec ou sans labour : blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps, blé dur d'hiver, blé dur de printemps, orge d'hiver, orge de printemps, triticale, seigle, ray grass d'Italie (semis à partir du mois d'août), colza, pois protéagineux de printemps, maïs, tournesol, soja, betterave, pomme de terre.  
- avec labour : luzerne (semis à partir du mois d'août), sorgho.

Après une céréale désherbée avec KALENKOA avec ou sans huile pendant la période de sortie d'hiver, il est possible d'implanter dans le cadre de la rotation :

- avec ou sans labour : ray-grass d'Italie (semis à partir du mois d'août), colza d'hiver (semis à partir de la dernière semaine d'août), blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps, blé dur d'hiver, blé dur de printemps, triticale, orge d'hiver, orge de printemps, pois de printemps, betteraves, tournesol et maïs.  
- avec labour : luzerne (semis à partir du mois d'août).

\*Colza : cas particulier année sèche

Uniquement pour les applications de sortie d'hiver de KALENKOA, En cas de pluviométrie\*\* inférieure à la moyenne de la pluviométrie des 15 dernières années pour la même période calendaire (comprise entre la date de traitement herbicide sur céréales avec KALENKOA et la date de semis du colza (lequel devra être réalisé à partir de la dernière semaine du mois d'août)), la pratique d'un labour profond (au moins 20 cm) est obligatoire.

\*\* pluviométrie relevée sur le poste météorologique METEO France le plus proche du lieu d'implantation de la culture de colza

Cultures intermédiaires (CIPAN) :

- après un traitement d'automne : moutarde, radis, navette, ray-grass d'Italie, phacélie, sarrasin, seigle sont possibles avec ou sans labour après un délai de 9 mois,

Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) :Après la récolte d'une céréale désherbée avec KALENKOA avant le 31 Mars, il est possible d'implanter, avec ou sans labour, et avec un semis de la culture intermédiaire à partir du 10 Aout, les cultures intermédiaires ci après : avoine de printemps, cameline, moa,



moutarde, nyger, phacélie, radis, vesce

### Cultures de remplacement

En cas d'accident nécessitant le remplacement de la céréale désherbée avec KALENKOA, avec ou sans huile, pendant la période d'automne, il est possible de semer les cultures ci-dessous :

- cultures seulement possibles avec ou sans labour, et en respectant un délai minimal de 3 mois après l'application : blé tendre de printemps, blé dur de printemps, orge de printemps.
- cultures seulement possibles avec labour, et en respectant un délai minimal de 4 mois après l'application : pois protéagineux de printemps.
- cultures seulement possibles avec labour, et en respectant un délai minimal de 5 mois après l'application de KALENKOA : maïs, sorgho.
- cultures non possibles : luzerne, betterave, tournesol, pomme de terre, ray-grass, soja, lin de printemps, colza de printemps, avoine. Après une application de sortie d'hiver, seule est possible une culture de maïs après un labour et en respectant un délai de 75 jours entre le semis du maïs et le traitement KALENKOA. Cependant un marquage passager peut être observé. La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

### Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.



## Mentions légales

Kalenkoa® ▣ 120 g/l diflufénicanil 9 g/l mesosulfuron-méthyl 7.5 g/l iodosulfuron-méthyl-sodium 27 g/l méfenpyr-diéthyl ▣ AMM n°2100234 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ © Marque déposée Bayer

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 ▣ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▣ ▣ ▣ Attention ▣ ▣ ▣ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. ▣ H315 - Provoque une irritation cutanée. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Mars 2024 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)